



Statistiques au sujet de la violence exigées

HOMOPHOBIE

Réfractaire, le canton devra créer les bases légales adéquates.

Ce n'est pas de gâité de cœur que l'Ours va devoir mettre en œuvre la motion de **Barbara Stucki** (pvl, Stettlen), acceptée finalement point par point à une courte majorité. Pourtant, selon les mêmes termes que ceux avancés par l'aile bourgeoise du Parlement, le Gouvernement a juré que la nécessité d'agir en matière de violences anti-LGBTI était patente. Mais c'est surtout l'attente qui a poussé la motionnaire et quatre de ses collègues à



demander qu'on les recense statistiquement, qu'on publie les données chaque année et qu'on forme police et justice à la question pour élaborer des recommandations. Car les statistiques, c'est bien beau, mais elles doivent servir à agir, au mieux juguler ces actes qui, comme Maurane Riesen (PSA, Moutier) l'a dit à la tribune, contribuent à garder le taux de suicide plus élevé chez les personnes homosexuelles. Le récent vote négatif du Conseil des Etats sous la Coupole a encore renforcé ce besoin, a plaidé la majorité, au Grand Conseil. Dans sa réponse, le Conseil exécutif avait pourtant considéré cette mission comme compliquée à plusieurs égards. **DSH**